

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mars à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le onze mars deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Mme CERRIGONE, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme LEMARCHAND, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, Adjoint au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 19h), M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, Mme BERTRAND, M. HAN, Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme KHATIM (à partir de 19h), Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 19h15), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : M. KAMATE, Adjoint au Maire, (procuration à M. CARRE), Mme KHALI, Adjointe au Maire, (procuration à M. GALIOTTO), Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, (procuration à Mme HERSEMEULE), Mme MILOT, Conseillère Municipale, (procuration à Mme GOMEZ), Mme BENKABA, Conseillère Municipale, (procuration à Mme KHATIM), M. LANCLUME, Conseiller Municipal, (procuration à Mme HEDEL), M. GAY, Conseiller Municipal, (procuration à M. MIGNOT), M. TALL, Conseiller Municipal, (procuration à M. SERRANO).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme BROS ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Bonsoir, nous ouvrons le deuxième Conseil municipal de l'année 2022.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mme BROS ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 34 Majorité Municipale
ABSTENTION : 6 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal procède à la nomination de madame Mauricette BROS, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 FEVRIER 2022

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Y a-t-il des commentaires ?

M. DIDIER MIGNOT :

Page 7, vous nous faites une petite réponse, M. le Maire, comme vous dites, à ce moment-là, « je ne suis pas compétent », cette phrase a disparu. Nous faisons cette remarque et nous voterons contre ce procès-verbal.

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Compétent sur quoi, je ne me souviens plus.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous nous aviez répondu à ce moment-là « je ne suis pas compétent, je vais laisser la parole à un spécialiste ». Cette phrase a disparu.

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je n'ai pas dit que je n'étais pas compétent, mais pas un spécialiste de l'urbanisme et que M. le Sénateur était beaucoup mieux placé que moi. Cela n'a rien à voir.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne remets pas cela en question, la suite me va bien, mais vous avez cité la phrase « je ne suis pas compétent ». Cette phrase a été modifiée dans le PV, et donc nous votons contre.

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Donc, l'Opposition vote contre.

M. DIDIER MIGNOT

Il faudrait que ce soit modifié au PV.

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Oui bien sûr, c'est enregistré et cela le sera. On ne va pas le faire maintenant, si ?

M. DIDIER MIGNOT :

Sinon, je demande à réécouter les bandes.

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Réécoutez les bandes !

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 34 Majorité Municipale
CONTRE : 6 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2022.

<p>1. MISE EN ŒUVRE ET APPROBATION DE DOCUMENTS ET OUTILS INCITATIFS VISANT A L'AMELIORATION DU CADRE DE VIE URBAIN DE LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL</p>
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

La municipalité s'est engagée depuis 2014 dans une dynamique de revalorisation de l'image de la commune pour retrouver un esprit village. Pour y parvenir, elle s'appuie sur plusieurs leviers :

- Offrir un cadre de vie agréable avec la création d'espaces publics de qualité,
- Valoriser et harmoniser l'habitat par la promotion d'une architecture classique pour les constructions neuves et par la mise en valeur du patrimoine ancien,
- Développer une offre de commerces de proximité, notamment en centre-ville.

Pour parvenir à ces objectifs, la Ville propose la mise en place de plusieurs outils incitatifs d'accompagnement, à savoir :

- Un cahier des recommandations architecturales pour permettre d'aider les pétitionnaires à déposer des dossiers en matière d'exigence architecturale,
- Une charte promoteurs afin d'assurer un partenariat entre la Ville et l'ensemble des constructeurs/promoteurs qui interviennent sur la commune,
- Une campagne de ravalement visant à créer une cohérence visuelle, harmonieuse entre les bâtis anciens, les constructions neuves et les programmes à venir,
- Une charte des devantures et des enseignes qui aidera les occupants à réaliser une devanture et une enseigne commerciale attractive.

Il faut délibérer sur quatre documents.

Il est proposé d'approuver le cahier des recommandations architecturales et de demander à l'EPT de procéder à l'annexion du cahier des recommandations architecturales du Plan local d'urbanisme et aux documents d'urbanisme adoptés ultérieurement.

Y a-t-il des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Quelques commentaires.

Il est intéressant d'avoir ce type de document, même s'il n'a pas de valeur juridique. On en a discuté un peu en commission unique. Généralement, les gens qui signent une charte s'y tiennent, même si je pense que c'est un peu plus vrai pour les particuliers que pour les promoteurs quand même, car ils ont aussi une puissance de feu qui n'est pas tout à fait la même. Je trouve que c'est bien, car cela fixe un cadre notamment pour les particuliers, quand ils souhaitent construire, aménager, faire des travaux. Je pense que c'est intéressant.

On va s'abstenir sur ce rapport, car le regret que l'on a, est de n'avoir pas eu de débat sur le contenu même des chartes. Sur les critères architecturaux inscrits dans ces chartes, on aurait pu avoir un échange là-dessus, y compris qu'on aurait pu s'entourer de conseils d'architectes, comme le CAUE ou l'Ordre des architectes justement pour savoir comment on réfléchit l'architecture d'une ville, le paysage urbain dans lequel on veut évoluer dans les prochaines à venir.

On va me dire que ce sont des questions de goût et de couleurs, j'entends cet argument. Nous ne sommes pas forcément favorables à l'architecture telle qu'elle se dessine aujourd'hui. Cela se discute, et justement, cela ne s'est pas discuté vraiment sur le fond. Je trouve que c'est un peu dommage et c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce rapport, en précisant une nouvelle fois pour que ce soit bien clair que ce type de document est intéressant.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. le Sénateur.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Je voudrais remercier Didier MIGNOT de ce commentaire.

Effectivement, il était important que les promoteurs, quand ils viennent sur la ville, sachent qu'il y a un cadre et qu'on a des exigences de qualité sur les façades. Il faut avoir conscience que cela coûte aux promoteurs à la construction 100, 150, 200 € de plus au mètre carré. C'est important, mais c'est une manière de les obliger de faire

On est 45 élus dans cette enceinte, il est difficile de débattre à 45 d'un style. On a maintenant imposé ce style au Blanc-Mesnil, validé par les électeurs en quelque sorte en 2020. On poursuit l'effort.

Un autre élément important, pourquoi a-t-on fait ces chartes ? On ne s'est pas simplement attaqué aux façades, on a précisé ce que l'on souhaitait à l'intérieur en termes de surface des appartements et superficie de certaines pièces. C'est très important parce que les promoteurs vont la plupart du temps au mieux de leurs intérêts, on s'est retrouvé parfois avec des chambres de 9 m², une fois qu'on avait mis le lit, il était difficile de tourner autour et de mettre un placard. On ne veut plus de cela et on a donc imposé une surface moyenne, notamment pour un T3 de 65 m², pas moins. On souhaite être moins attractif pour les investisseurs et avoir des familles qui viennent habiter au Blanc-Mesnil pour le projet de la Ville, pour la qualité du service, la qualité de vie qu'on peut y trouver, qu'on pourra y trouver encore mieux demain. Je pense qu'il était nécessaire de le faire pour fixer des limites, justement aux promoteurs, tout puissants qu'ils sont, ils ont tellement envie de travailler ici qu'ils nous écoutent. Ce document permet de dire que c'est pareil pour tout le monde, tenez-vous-en à ça, car sinon vous ne travaillerez plus sur la Ville.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Avez-vous d'autres remarques ?

1/ Approbation du cahier de recommandations architecturales

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
ABSTENTION : 8 Groupe Blanc-Mesnil à venir

2/ Approbation de la charte promoteurs

C'est le support d'une relation partenariale transparente et favorisant l'accès à des logements de qualité architecturale et de demander à l'EPT de procéder à l'annexion de la charte au Plan local d'urbanisme et aux documents d'urbanisme adoptés ultérieurement.

Avez-vous des commentaires ?

M. DIDIER MIGNOT :

Même vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
ABSTENTION : 8 Groupe Blanc-Mesnil à venir

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je suppose qu'il en est de même pour le 3^{ème} et le 4^{ème}.

3/ Mise en place d'une campagne de ravalement obligatoire et approbation du règlement d'attribution de l'aide communale au ravalement

4/ Approbation de la charte des enseignes et des devantures pour accompagner l'attractivité commerciale et économique des rez-de-chaussée au Blanc-Mesnil

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
ABSTENTION : 8 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve la mise en œuvre et l'approbation de documents et outils incitatifs visant à l'amélioration du cadre de vie urbain de la commune du Blanc-Mesnil.

2. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGET PRIMITIF 2022

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

C'est une séquence budgétaire, un peu inhabituelle, que vit notre assemblée ce soir. Je l'ai évoqué lors du débat sur les orientations budgétaires il y a un mois, en décembre dernier, le syndicat intercommunal qui abrite nos principaux logiciels, à commencer par celui de gestion financière, fut victime d'une cyberattaque qui a lourdement perturbé l'action de nos services. A tel point que l'arrêté des comptes 2021 fut retardé et que le Trésor public n'a pas été en mesure de produire le compte de gestion de l'exercice clos empêchant de facto le vote ce soir du compte administratif.

C'est évidemment regrettable pour plusieurs raisons. D'abord parce que ce retard allonge le cycle budgétaire, le compte administratif étant voté en juin prochain. Ensuite, parce que l'examen de la gestion 2021 aurait mis en exergue, une fois encore, serais-je tenté de dire, que les finances communales sont bien gérées.

Je vous livre deux chiffres éloquentes, les dépenses d'équipement atteignent un niveau record avec 45 M€ investis et le résultat de fonctionnement avoisine les 10 M€. Chacun comprendra aisément que cette manne aurait grandement facilité la construction du budget 2022. Tel n'est pas le cas, et je vous annonce d'emblée que le vote du compte administratif sera suivi d'un budget supplémentaire lors de notre séance en juin.

J'ajouterai pour clore ce propos introductif que ce triste épisode ne fait que nous conforter dans notre intention, partagée par la Ville de La Courneuve, de sortir de ce syndicat, dont la qualité de service n'est décidément pas à la hauteur du demi-million qu'il nous coûte chaque année.

Mais revenons-en au budget primitif pour 2022 qui, nonobstant ces péripéties techniques, reste marqué du sceau de notre ambition et dont je vous livre les points saillants.

Ce budget est d'abord la traduction d'un engagement constant aux services quotidiens des Blanc-mesnilois. Les communes ont toujours été des administrations de proximité, et ce sont vers elles que se tournent spontanément nos concitoyens. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier ce constat, la large palette de prestations délivrées aux usagers étant un puissant amortisseur social sur le territoire.

Aussi, vous vous en doutez, aucune réduction de périmètre de cette palette n'a été opérée, nonobstant l'inflation des coûts qui pénalise notre épargne, nous avons en outre fait le choix de ne pas majorer les tarifs de ces services qui restent très attractifs.

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, j'avais souligné qu'une gestion optimisée de la masse salariale permettait non seulement de mettre en œuvre un nouveau régime indemnitaire avec comme première ambition une revalorisation des plus bas salaires. Les échanges soutenus avec les agents communaux lors de la récente réforme du temps de travail ont souligné combien la question du pouvoir d'achat est centrale pour les revenus les plus modestes.

Il sera d'ailleurs peut-être nécessaire de corriger la masse salariale budgétée en juin, si le gouvernement confirme la hausse du point d'indice inédite annoncée en ce début de semaine.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement courant, conjuguée à une relative dynamique des recettes de la section permet de dégager un autofinancement avoisinant le million d'euros qui vient financer nos dépenses d'équipement.

Je tiens à mettre en exergue l'étendue des efforts de gestion réalisés par nos services au risque de me répéter. Cet autofinancement est obtenu sans reprise du résultat excédentaire de 2021, et ce n'est pas le moindre des motifs de satisfaction de ce projet de budget.

Ce dernier est résolument tourné vers l'avenir, puisque 30 M€ seront consacrés aux dépenses d'équipement. Et encore, cette somme ne tient pas compte des restes à réaliser de l'exercice clos. Il faut donc ajouter 6,5 M€ qui seront repris au budget supplémentaire. Les esprits grincheux argueront que c'est une somme sensiblement inférieure aux années précédentes, ce qui est exact.

Mais vous avez tous en mémoire que nous avons porté un effort historique ces trois dernières années en livrant coup sur coup deux nouveaux groupes scolaires. Nous revenons donc à une programmation d'investissement plus modérée, même si elle est deux fois supérieure au rythme annuel observé sous le mandat de M. MIGNOT.

Les projets phares de cette année sont déjà bien connus. Nous livrerons le nouveau groupe scolaire Elisa Deroche à la rentrée de septembre prochain ainsi que le practice de golf qui ne sera pas privatisé.

2022 voit également démarrer notre ambitieux programme voirie et la création d'un nouveau parc en face de l'école Chevalier Saint-Georges. Et dire que nous avons été accusés en son temps de vendre ce terrain à des promoteurs, comme nous avons été suspectés de fermer les centres municipaux de santé alors que nous venons de signer l'achat du futur CMS Lamaze.

Ce budget d'investissement soutenu est financé avec une mobilisation de l'emprunt limitée à 6,8 M€, ce qui constitue là encore un petit tour de force. En toute circonstance, ce plafond permettra d'amorcer une nouvelle phase de désendettement après un recours accru à l'emprunt pour payer les deux groupes scolaires.

Finalement, notre impossibilité de reprendre dès à présent les résultats 2021 va se transformer en opportunité ouvrant en effet la voie à des arbitrages complémentaires lors du vote du budget supplémentaire en juin prochain.

Comme il est de tradition depuis 2014, je conclus l'intervention du Maire par l'annonce renouvelée d'un gel des taux d'imposition, pas d'augmentation en 2022.

Je laisse place au débat.

M. DIDIER MIGNOT :

Je vais essayer de ne pas être trop grincheux, mais quand même !

En préambule, très rapidement, avant d'entamer mon intervention, je voudrais avoir une pensée pour Pascal BEAUDET, ancien maire d'Aubervilliers, qui est décédé subitement cette nuit. C'était un ami, un camarade vous le savez. Pascal est mort à 65 ans subitement. Ce soir, j'ai une pensée pour mon ami Pascal. C'était un maire d'une grande compétence, extrêmement pudique et discret, d'une extrême gentillesse et très attaché à la population d'Aubervilliers. Je voulais le dire en préambule de cette intervention, qui n'a rien à voir, mais je pense que c'était important de le dire ce soir.

Chaque année, on se retrouve pour le vote du budget de notre commune. Chaque année, nous disons à peu près la même chose. En fait, c'est assez sans surprise. Comme toujours dans un budget communal, il y a des actions qui sont positives, des dépenses utiles et nécessaires, inhérentes à la vie d'une commune dans une multitude de domaines et qui, au gré des années, s'avèrent nécessaires.

Toutes les collectivités, quelles que soient d'ailleurs leurs orientations politiques, sont confrontées à cette salutaire obligation de répondre à des exigences incontournables liées à leurs compétences légales ou qu'elles se sont données elles-mêmes. C'est le cas encore cette année sur un certain nombre de travaux à effectuer, de subventions à attribuer, etc. On peut toujours se dire qu'on n'aurait peut-être pas tout à fait pareil dans tel ou tel ordre, faire tel ou tel choix. Mais très souvent d'ailleurs des contraintes, des aspects techniques que nous ne connaissons pas ont prévalu à un choix plutôt qu'à un autre et qu'il aurait de toute façon fallu faire des choix à un moment donné. Rien à dire de particulier de ce côté-là, c'est la vie normale d'une collectivité.

Cette année, et M. le Maire l'a rappelé, nous ne disposons pas de la totalité des éléments pour porter une appréciation complète du coup de votre politique budgétaire, puisque celle-ci s'apprécie toujours mieux en comparaison de la réalité de l'exécution du budget précédent et que nous ne disposons pas cette année, contrairement aux années précédentes (cela a été dit) du compte administratif 2021, ni des restes à réaliser et de leurs affectations.

Cela étant, c'est particulièrement important vous concernant, puisque nous constatons, avec un esprit grincheux chaque année un fort différentiel entre les annonces budgétaires faites lors du vote du budget primitif et la réalité de l'exécution de ce même budget. Singulièrement en investissement, en clair, il y avait les effets d'annonce dans le budget primitif et il y avait la réalité nettement moins mirifique que votre communication dans le compte administratif.

Cette année, cette comparaison n'est donc pas possible, nous le regrettons mais nous entendons aussi les problèmes informatiques auxquels la Ville a été (et est toujours d'ailleurs) confrontée, si j'ai bien compris. Nous aurons sans doute des commentaires supplémentaires à faire lors du vote du compte administratif et du budget supplémentaire qui légitimement va arriver dans ces conditions.

Comme tous les ans, nous déplorons également le manque de débat avec les Blanc-Mesnilois dans la préparation budgétaire. C'est un moment important dans une Ville, dont on peut se saisir justement pour faire valoir des choix, les mettre en débat, les évaluer, écouter les remarques, les critiques, les propositions que peuvent faire les habitants.

Solliciter, intéresser les citoyens à la chose publique est aussi un moyen de faire reculer l'abstention qui fait tant de mal à notre pays et à notre démocratie. Vous vous refusez à faire ce choix du débat public, tout comme vous vous opposez à la retransmission via Internet de nos conseils municipaux, comme cela se fait dans d'autres villes, que nous vous demandons maintenant depuis plusieurs années. C'est dommage, d'autant plus quand on constate que M. MEIGNEN se lance maintenant dans un

podcast avec les moyens municipaux, on ne sait pas d'ailleurs à quel titre il le fait, ce serait intéressant de le savoir.

Cela étant, notre société sur cette question démocratique, vous le savez, est menacée aujourd'hui par la montée d'idéologies fascistes. Notre société a donc pourtant bien plus besoin de confrontation, de débat public, de transparence, de démocratie que d'opérations de promotion personnelle, tel que vous le faites aujourd'hui.

Ce budget est marqué, et on peut le comprendre, du sceau de la prudence. Prudence au regard des incertitudes qui pèsent sur l'avenir de nos institutions. Je pense bien sûr particulièrement à la métropole du Grand Paris. Incertitudes également sur la pérennisation des compensations financières de l'Etat qui, d'année en année d'ailleurs, porte atteinte à la libre administration des communes, que ce soit par le pacte de Cahors, la suppression de la taxe d'habitation et autres mesures qui, de plus en plus d'ailleurs, s'apparentent à une sorte de chantage exercé sur les collectivités par l'Etat pour bien les faire se plier aux politiques ultralibérales nationales, européennes et mondiales. Des politiques nationales que vous partagez même si parfois les libéraux de tout poil versent des larmes de crocodile au niveau local, des Macronistes à l'extrême droite, dont votre majorité est une bonne illustration.

Un budget qui reste également marqué par la situation économique liée à la pandémie, ce qui évidemment rend les choses plus compliquées, et auxquelles il va falloir malheureusement ajouter les conséquences (vous n'en avez pas parlé je crois) de la guerre en Ukraine. Je pense entre autres au prix de l'énergie, mais pas seulement. Nous adressons évidemment à l'occasion de ce propos notre solidarité au peuple ukrainien et aux pacifistes russes.

Nous sommes dans une discussion budgétaire et donc j'évoque là les conséquences économiques en France, mais bien sûr le drame vécu par le peuple ukrainien ne s'arrête pas, loin s'en faut, aux seules considérations économiques, mais d'abord et avant tout aux conséquences humaines, à ces milliers de morts, de blessés, ces millions de réfugiés qui nous rappellent aussi les autres millions de réfugiés dans de nombreux endroits du monde qui fuient les guerres et les conflits armés, et bientôt les désastres du dérèglement climatique.

Nous continuons donc de dire et de demander que notre Ville prenne sa part de solidarité et d'humanité, et accueille des réfugiés de tous les endroits du monde où des gens, quelles que soient leurs origines, sont contraints à l'exil.

Un budget qui revient dans des étiages antérieurs, puisqu'il passe de 182 M€ l'an dernier à 142 M€ cette année. Un budget que nous allons qualifier d'austérité municipale qui voit les moyens des services publics encore diminuer avec des dépenses de personnel identiques à celles de l'an dernier, alors que le glissement vieillesse technicité lui va bien exister, tout comme l'inflation.

L'annonce électorale de Macron sur l'augmentation du point d'indice, je le rappelle, gelé depuis 12 ans, si elle peut constituer une bonne nouvelle pour les agents, en fonction du pourcentage encore inconnu de cette augmentation, va avoir un effet sur nos finances, et nous devons mener bataille pour obtenir les moyens supplémentaires pour assurer cette augmentation autrement que par la baisse des effectifs et des privatisations de services.

Il est par ailleurs symptomatique que dans ce chapitre des dépenses de personnel, vous évoquiez le quotidien des Blanc-Mesnilois au travers des missions de services publics locaux au service de ce même quotidien sans citer les actions de solidarité en direction des publics les plus fragiles. Comme si ces dernières ne faisaient pas partie des missions des services municipaux. Là encore, dans notre Ville, le chômage, la précarité, les expulsions locatives, la pauvreté qui progresse bien sûr chez les

plus pauvres mais aussi dans des catégories nouvelles de population, singulièrement les jeunes et les personnes âgées, les violences intrafamiliales particulièrement les violences faites aux femmes, les difficultés du monde associatif, toutes ces situations qui sont aggravées par la crise Covid. Toutes ces situations ne trouvent pas leur place dans votre choix budgétaire.

Bien sûr, il ne s'agit pas pour la Ville de régler ces situations, mais on le sait les services publics servent d'amortisseurs aux conséquences sociales des crises. Nous vous avons proposé de réorienter les budgets du CCAS non consommés, les dépenses non faites de la non-tenue d'initiatives à cause de la pandémie vers des actions concrètes de solidarité, notamment sur le prix des cantines, l'aide aux licences dans les clubs sportifs entre-autres pour que les familles en grande difficulté puissent continuer à vivre leur Ville bon an mal an.

Vous avez refusé de donner suite à nos propositions. Pourtant des gens souffrent dans notre Ville, des familles manquent de tout. Je pèse mes mots. Des enfants ne mangent pas à leur faim. Et si nous saluons la distribution des paniers-repas par la Ville, nous disons aussi qu'il faut aider davantage toutes les associations qui se démènent pour venir en aide aux plus démunis, et permettre à ce qu'il reste de nos services sociaux d'accompagner au mieux les personnes en détresse. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Il y a par contre des dépenses où vous êtes moins regardants et plus communicants. La sécurité notamment avec 1 million supplémentaire pour la vidéoprotection. Vous communiquez beaucoup sur le sujet de la sécurité, sans dire que la baisse de la délinquance est un phénomène constaté (et c'est tant mieux) dans tout le pays, et pas seulement au Blanc-Mesnil. C'est en fait un phénomène en baisse. Vous communiquez sans dire qu'une recrudescence des cambriolages a lieu depuis quelques semaines dans le centre-ville, sans dire que souvent l'accalmie de la petite délinquance dans un endroit masque malheureusement des trafics plus importants, sans dire que les nouveaux occupants du Domaine des Armoiries sont en proie à des points de deal et à leurs nuisances au point que déjà certains d'entre eux cherchent à partir à peine arrivés.

Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, ce n'est donc pas l'humilité qui vous étouffe.

De même pour le recours aux prestations par des entreprises privées, chaque année, c'est aux alentours de 5 millions qui sont dépensés sur ce poste pour des services dont une bonne part des activités pourrait se faire en régie municipale.

Les entreprises à qui il arrive de bafouer les droits des salariés, de les payer à coup de lance-pierre, comme cela a été le cas pour les salariés du balayage mécanique de nos rues tout récemment. Maintenant, c'est la privatisation du SIVURESC qui est mise sur les rails, ce n'est (nous le redisons) pas une bonne chose. Le golf et son club house qui ont coûté très cher vont également être privatisés. Quant à l'académie des sports, nous attendons de voir à terme qui va réellement gérer cet équipement, dont on a quand même un peu de mal à voir le contenu précis. L'énergie, les transports, les autoroutes, les banques, des pans entiers de services publics ont été privatisés en France. On voit ce que cela donne avec des promesses qui passent au moment de passer à la privatisation du mieux et moins cher à la réalité finale qui est du moins bien et plus cher. Tous les Français en font l'expérience aujourd'hui, les privatisations, ce n'est pas bon.

Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons déjà abordé la taille critique des nouvelles écoles de la Ville que vous êtes contraints de construire pour faire face à votre frénésie immobilière. Cela fait maintenant deux ans que vous nous avez dit vouloir lever le pied en matière de constructions d'immeubles. Et pourtant, cela continue au mépris du patrimoine foncier et écologique de la commune avec des constructions d'appartements en accession à la propriété inaccessible pour la majorité des familles du Blanc-Mesnil.

Cette année encore, vous vendez 6,5 millions de terrains communaux. Jusqu'où voulez-vous aller en nombre d'habitants dans notre Ville ? Comment allez-vous gérer cette démographie galopante et ses conséquences ? La manière dont vous avez traité la délicate question du stationnement et ce qu'en pense le tribunal devrait, au moins sur ce sujet, mais aussi sur les autres, vous inciter à concerter davantage et quoi qu'il en soit avec les problèmes qu'elle pose à réellement lever le pied sur la densification urbaine.

Nous continuons de penser que la construction d'un nouvel espace culturel sur le terrain du deux-pièces cuisine manque d'ambition pour l'enseignement de la musique et de la danse. Que va devenir réellement la salle de spectacle du deux-pièces cuisine ? Va-t-elle entrer dans le giron du tourneur qui fait la programmation du théâtre et à qui nous versons je le rappelle chaque année une subvention de 1,2 M€.

Quant au BMS Judo, les juges vous ont donné tort à deux reprises, le minimum serait de revenir à un traitement, je crois, apaisé de la situation en permettant à ce club de développer ses activités dans des conditions normales, en réévaluant sensiblement sa subvention et en menant un travail de fond pour la création d'un grand club de judo pour la formation des jeunes de notre Ville.

Ne nous privons pas des grandes compétences qui existent dans les deux clubs suite aux injonctions des tribunaux, le BMS vous a fait des propositions d'attributions de créneaux. Nous pensons qu'il faut enfin que vous les écoutiez, mais l'écoutez, c'est vrai, n'est pas votre fort pourtant les Blanc-Mesnilois auraient à gagner dans la mise en place de budgets participatifs. Nous vous proposons au moins de tenter l'expérience, comme cela se fait de plus en plus dans d'autres communes.

Voilà quelques observations sur ce budget, qui est un budget d'austérité municipale, qui ne prend pas en compte les difficultés auxquelles sont confrontées de nombreuses familles de notre Ville. Un budget qui affaiblit encore davantage le service public et donc un budget contre lequel nous allons voter.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Merci.

M. le Sénateur.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

On ne va pas répondre à tout, c'est le jeu. Evidemment qu'on n'est pas d'accord sur le budget, sinon vous ne seriez pas dans l'Opposition, mais assis là. Mais quand même, on a vu, vous avez été maire pendant 6 ans et maire-adjoint avant. Vous avez laissé des traces, assez peu, mais on peut comparer quand même.

Je ne reviendrai pas sur l'ensemble de vos propos. D'ailleurs, cela tient plus de la politique nationale que d'autre chose. Simplement sur deux ou trois points, car je ne peux pas vous laisser dire des choses qui ne sont pas vraies. Vous avez constaté une augmentation des cambriolages au Blanc-Mesnil.

M. DIDIER MIGNOT :

En centre-ville.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Il suffit de deux ou trois individus temporairement... Il se trouve qu'on a eu les statistiques cette année encore, il y a une quinzaine de jours, de la part du nouveau commissaire qui était gêné de me dire que les quelques cambriolages qui restent au Blanc-Mesnil, ce sont des cambriolages d'abris de jardins, mais je suis bien obligé de les compter comme des cambriolages, parce qu'on me demande de le faire. La réalité, pour la troisième année consécutive, on est les champions de la baisse de la délinquance de toute la Seine-Saint-Denis; autrement dit d'une bonne partie de l'Ile-de-France. Vous ne pouvez pas le nier, ce n'est pas moi qui ponde les statistiques, mais la police, le Ministère de l'Intérieur.

Les cambriolages sont en très forte baisse, c'est dommage que je n'ai pas le chiffre en tête, mais on pourra vous le donner pour le prochain conseil. C'est ahurissant, incroyable, on ne pensait pas, nous-mêmes, faire baisser la délinquance à ce point. D'ailleurs, vous avez tort de le dire sur ce ton, parce que les habitants le voient bien. Le 14 juillet, il n'y a pas de voitures qui flambent, ni le 31 décembre. Il y en a 2 ou 3 de temps en temps, car certains veulent toucher l'assurance probablement. Ce n'est pas comme à une époque, et tant mieux d'ailleurs, et je ne vous jette pas la pierre. Ce n'est pas parce que les voitures brulaient que le maire de l'époque était responsable.

Pas autant qu'au Blanc-Mesnil, puisqu'on est en tête des statistiques. C'est l'Intérieur qui le dit, ce n'est pas moi. A ce moment-là, si l'on remet toutes les statistiques en doute, y compris des Ministères, je veux bien mais à un moment donné, il faut quand même appeler un chat « un chat » et reconnaître que les efforts que nous avons faits en termes de dotation de la police municipale, en personnel, en matériel, vidéo. Et d'ailleurs on attend le socle (il y a quelques fuites dans l'immeuble) pour améliorer encore les conditions de travail de la police municipale. Cela porte ses fruits. Les habitants le disent, ressortent, on voit les familles, les landaus, le 14 juillet, les gens trainent jusqu'à 4 h du matin; il n'y a aucun incident. C'est cela la Ville du Blanc-Mesnil. Beach Mesnil : aucun incident. On va reprendre cette année, les gens sont ravis, il n'y a pas le moindre incident. Ce n'était pas le cas auparavant. Là, il faut dire les choses.

Je vous cite « au mépris du patrimoine écologique », mais attendez, on replante, on va faire des squares et des espaces verts partout. D'ailleurs, on vous donnera, car malheureusement pour vous il y a un agent de la Ville qui a noté consciencieusement tous les arbres avec les adresses des arbres que vous avez abattus pendant votre mandat. Quand il est parti en retraite, on a retrouvé ça dans son tiroir. Je ne veux pas être désagréable, mais on va vous rappeler les chiffres; en face, on vous indiquera les quantités d'espaces verts, qui se comptent en hectares, qu'on a rajoutés à la Ville et le nombre d'arbres qu'on replante. Il nous arrive parfois d'en abattre un qui est malade, et j'en suis bien navré. Globalement, et les services techniques peuvent en attester, d'ailleurs on l'a annoncé, ce deuxième mandat sera le mandat du verdissement de la Ville. On ne peut pas dire ce genre de choses.

Vous regrettiez la subvention d'équilibre de 1,2 M€ au Théâtre. C'est la moitié de ce qu'on versait au théâtre précédent qui était vide sous votre mandat. Nous, le théâtre est plein et on a une tout autre programmation que celle des gens qui dirigeaient le théâtre à l'époque.

D'ailleurs, dites-le le plus souvent possible, car vous vous trompez tellement et les gens sont tellement convaincus de l'inverse que vous nous faites du bien. Continuez à dire ainsi, c'est comme pour la délinquance. Encore, c'est la moitié et même si les 1,2 M€ représentent certes une somme, mais c'est le prix à payer pour une bonne programmation de qualité. On avait encore Julien Clerc récemment. C'est du vu à la télé. On réserve aujourd'hui ses places au Théâtre du Blanc-Mesnil à la FNAC à Paris. En termes d'image, pour la Ville, c'est magnifique et il y en a pour tous les goûts. On nous a dit « Voyez, ils vont faire du populaire, ils vont mettre Nabila au Théâtre ». On a du ballet, de la musique classique, du stand-up, du théâtre de boulevard, on des chanteurs de variété populaires. Tout le monde y trouve son compte et vient. Chacun, à un moment donné, est intéressé par la programmation du Théâtre. Je ne peux pas vous laisser dire cela.

Vous parliez des associations qui ont beaucoup souffert. On a fait un point avec un certain nombre d'associations notamment sportives qui n'ont pas consommé la totalité de leur budget. On les a vues une par une. Ce n'est pas ce que vous nous disiez.

Donc, la subvention à la cotisation, les clubs peuvent le faire, parce qu'ils ont des budgets, ils ont un peu de « gras », même si cela ne durera pas. C'est faux de dire que les associations sont à la dérive. On le pensait nous-mêmes, on a été attentifs, qu'elles seraient en difficulté. On s'est rendu compte que le Covid a généré moins de frais, moins de déplacements sportifs. On peut le regretter, mais la conséquence est qu'il y a eu des économies budgétaires faisant que les clubs se portent plutôt bien. L'Etat a aussi apporté des subventions aux clubs qui leur ont permis de mettre un peu de beurre dans les épinards.

Un dernier point que je ne vais pas développer encore une fois sur le BMS Judo. Franchement, qu'ils fournissent leur bilan déjà. On a demandé les bilans. Les associations notamment sportives qui touchent des subventions sont dans l'obligation de produire leurs comptes en échange de la subvention qu'elles perçoivent. On a vu, et notamment l'adjointe aux sports, tous les clubs notamment sportifs de sa compétence en attirant leur attention sur le fait que cette année on sera rigoureux et qu'on veut leurs comptes pour les analyser. Le seul club qui ne les a pas fournis, c'est le BMS Judo.

MME BRIGITTE LEMARCHAND :

Ils les ont fournis hier.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Il a fallu se battre pour avoir les bilans. A un moment donné, il faut arrêter la mauvaise foi. Nous, on est de bonne foi. On a un club qui manifestement ne joue pas le jeu, qui est dans l'opposition systématique. C'est désagréable et c'est ainsi, mais ce n'est pas comme ça qu'on conçoit les choses.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Merci. Mme HEDEL.

MME SANDRINE HEDEL :

Bonsoir, une question rapide, concernant la note de synthèse relative aux écoles. Je voulais avoir des précisions sur le contenu des travaux, et éventuellement les écoles. En investissement, vous parlez d'excellence scolaire, vous mentionnez uniquement le nouvel établissement Elisa Deroche. Peut-on avoir un peu plus d'éléments sur les investissements des écoles ?

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

La somme indiquée concerne la nouvelle école Elisa Deroche et les rénovations faites au cours de l'année dans toutes les écoles pendant les congés scolaires (toilettes, cours...). Tous les ans, on consacre plusieurs milliers d'euros à la rénovation des écoles.

M. DIDIER MIGNOT :

Une question me vient à l'esprit, je comprends que vous ne puissiez pas répondre. On a normalement touché de la Région des sommes dans le cadre du budget participatif écologique, lors du mandat régional précédent, les ayants votés moi-même dans le jury de ce BPE. Ont-elles été utilisées ou pas ?

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Sur Elisa Deroche.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, sur Eluard et Lurçat. Il y avait un jardin prévu à Lurçat. J'ai voté ces délibérations, je les ai. Dans le cadre du budget, 700 dossiers sont passés, qu'on étudie longuement. A 200 k€ à PAPREC, elles ne m'intéressent pas du tout et d'ailleurs je vote contre. Néanmoins, les 3 k€ qui vont pour l'installation d'un petit jardin à l'école (et je peux me tromper sur le nom des écoles), c'était juste pour savoir si vous aviez eu ces subventions.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

C'est fait pour Eluard et Lurçat a touché moins de 1 000 €, le projet n'est pas encore terminé. C'est en cours.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

J'ai retrouvé un point concernant les écoles. Vous disiez qu'on construit des écoles à cause de notre frénésie de bâtir à côté. Simplement, n'oubliez pas que la première école qu'on a livrée, c'était avant même que les premiers bâtiments pour lesquels j'avais signé le permis à l'époque ne soient sortis de terre. C'est un rattrapage de ce qui aurait dû être fait avant. Ne nous trompons pas.

Effectivement, quand on construit, il faut penser aux écoles. D'ailleurs, on demande assez largement aux promoteurs de participer. Je vous rappelle qu'on a monté la taxe d'aménagement à 20% de manière à leur permettre de participer un peu plus. Cela les a fait coïncider un peu, mais ce n'est pas grave. On leur demandera un peu plus. Il n'y a pas de raison qu'ils fassent de l'argent et qu'on paie les écoles derrière. Effectivement, quand on construit il faut mettre des écoles. N'oubliez pas qu'on était en déficit de classes. Il y avait déjà des classes en préfabriqué. Je ne vous jette pas la pierre, je dis simplement qu'on a hérité d'une situation et la première école qu'on a construite, ce ne sont pas les constructions qu'il y a autour, en tout cas pas celles qu'on a ordonnées.

M. DIDIER MIGNOT :

On a déjà eu ce débat. D'ailleurs, au mandat précédent, aux mandats antérieurs, toute la petite couronne parisienne était touchée par ce phénomène de monter des effectifs et d'une poussée démographique. J'entends ce que vous dites, et vous avez raison, raison pour laquelle on voulait vite construire un conservatoire pour libérer les locaux scolaires à Curie. C'est pour cette raison-là. On savait bien que l'on était juste. C'était aussi la question de l'école Paul Eluard qui disposait de salles vides plutôt que d'aller à Vallès. Pour cela, je me refusais à faire que les gamins passent sur le pont des sables, qui est extrêmement dangereux. J'entends ce que vous me dites, mais c'est moins binaire et plus complexe que ça. Je parlais tout à l'heure de Pascal BEAUDET, Aubervilliers aurait dû construire 14 écoles en un mandat. Il y avait ce problème-là effectivement, et vous l'aggravez, je pense, en sur densifiant la Ville; c'est cela que je veux dire. On peut ne pas être d'accord, mais je voudrais juste qu'on rétablisse. Toute la petite couronne parisienne est confrontée à ce phénomène de montée démographique qu'il est extrêmement difficile de juguler. 50 000 habitants nouveaux arrivent en Ile-de-France chaque année, principalement en petite couronne.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

S'il n'y a plus de questions, ni remarques, nous allons passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le budget principal de la Ville - Budget Primitif 2022.

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2022.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

En 2019, une baisse de 7,5% du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties avait été décidée afin de faire bénéficier les Blanc-mesnilois des fruits de la bonne gestion municipale. La taxe d'habitation a fait l'objet d'une décision gouvernementale unilatérale visant à sa suppression à l'horizon 2023. Cette suppression s'est articulée autour d'une disparition au bénéfice de 80% des contribuables sur la phase 2018-2020. Les 20% restants sont concernés sur la phase 2021-2023.

Pour compenser cette suppression de la taxe d'habitation, les communes ont récupéré à partir de 2021 le montant de taxes foncières sur les propriétés bâties perçues en 2020 par le département sur leur territoire. Chaque commune s'est vu transférer le taux départemental de la TFB qui s'additionne au taux communal pour former un taux global de 39,17% pour notre commune.

Les communes doivent être compensées de cette perte par le transfert de la part départementale de taxes foncières sur les propriétés bâties. L'Etat a mis en place un coefficient correcteur, si cela ne suffit pas, ce qui est notre cas.

Cette année, il est donc proposé de maintenir les taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

En conséquence, il est proposé d'adopter les seuls taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

- Une taxe d'habitation de 26,90% pour les seules résidences secondaires,
- Une taxe foncière globale sur les propriétés bâties : 39,17%,
- Une taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 54,28%.

Avez-vous des commentaires ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour, comme l'an dernier. La fiscalité en France est un drôle de « machin », comme le dirait le Général. Malheureusement, tout laisse à penser que les choses vont s'aggraver. Je n'ai pas écouté le Président de la République en campagne aujourd'hui et ses propositions, mais je pense malheureusement que ces choses-là vont aller de pis en pis et que les collectivités locales ont bien du souci à se faire en matière d'indépendance et de tenue de gestion.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il faut savoir que les taux n'augmentent pas cette année encore.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est la raison pour laquelle on va voter pour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition pour 2022 pour la Ville du Blanc-Mesnil.

4. BUDGET ANNEXE DU « DEUX PIECES CUISINE » – BUDGET PRIMITIF 2022

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Il est proposé d'approuver les montants prévisionnels et de voter le budget primitif 2022 du Deux pièces cuisine équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 564 445 € comme suit :

- En section d'exploitation à hauteur de 539 600 €
- En section d'investissement à hauteur de 24 845 €

Avez-vous des commentaires ?

M. DIDIER MIGNOT :

Sur ce budget annexe, nous allons nous abstenir. Nous n'allons pas refaire un débat. Il y a une reprise d'activité, signalée dans la note, mais globalement le budget est en baisse. Donc, nous allons nous abstenir dans un premier temps, nous verrons ce qui se passe y compris avec l'arrivée du futur équipement culturel.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le Budget annexe du « Deux Pièces Cuisine » – Budget Primitif 2022.

5. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2022 - AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Des avenants aux conventions triennales qui vous sont proposés sont relatifs à l'attribution de subventions au titre de l'année 2022 à 11 associations sportives dont le détail est le suivant :

- 54 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Basket
- 230 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Football
- 110 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Gymnastique
- 17 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Haltérophilie
- 84 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Handball
- 32 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Hockey
- 21 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Karaté
- 20 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Natation
- 25 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Rugby
- 74 000 € pour le Blanc-Mesnil Sport Tennis
- 150 000 € pour l'Etoile Sportive du Blanc-Mesnil Judo

En conséquence, il est proposé d'approuver les avenants aux conventions triennales entre la Ville et les associations sportives, et d'autoriser le Maire à les signer.

Avez-vous des commentaires ? Mme KHATIM.

MME KARIMA KHATIM :

Bonsoir à toutes et à tous.

Une demande de clarification et de démenti relative aux propos tenus au sujet de l'Association Blanc-Mesnil Sport Judo et des décisions prises lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 (voir PV à partir de la page 22). Vous avez justifié la baisse de la subvention du BMS Judo de 25 600 € à 10 000 € en vous posant la question suivante : « est-ce que le Blanc-Mesnil Sport Judo est toujours un club sportif ou est-il devenu une association politique ? Je me pose la question ».

Vous vous posez la question et pourtant, vous prenez la décision de réduire drastiquement la subvention du BMS Judo.

Pourtant, les réponses que donne le BMS Judo sont purement sportives au regard de leurs résultats sportifs réalisés au niveau national et à l'international. Classé dans les 7 meilleures équipes en 1^{ère} division depuis et participation à ce moment-là à une coupe d'Europe à Lisbonne, et de leur implication à tous les événements municipaux comme la Convention du sport, la Soirée des étoiles et leur participation au tournoi organisé conjointement par la Ville de l'ESBM Judo.

Leur participation a permis d'avoir 3 équipes au dernier tournoi. Vous confondez et mélangez le statut et le rôle d'un responsable associatif, et la position que peut avoir ce responsable en tant que citoyen. Un citoyen peut avoir plusieurs casquettes. Il peut être dirigeant d'une association et en tant que citoyen ne pas partager vos idées et prendre même des positions en tant que citoyen. C'est cela la démocratie et la liberté individuelle.

Lors de ce même conseil municipal, vous avez annoncé que tous les ans, ils perdent les trois quarts de leurs sportifs de haut niveau, parce qu'ils en ont assez d'entendre parler de politique sur les tatamis. Ceci est totalement faux. Dans le dossier de demande de subvention annuelle, que vous avait déposé le BMS Judo, il est bien précisé d'un changement de sa politique sportive en raison d'un manque de soutien de la municipalité et d'une subvention insuffisante qui ne suit pas l'évolution sportive du club, que cette situation allait orienter le club à se séparer de l'équipe masculine pour se concentrer uniquement sur l'équipe féminine qui réalise de très hautes performances sportives.

Lorsque le club avait une équipe masculine et une équipe féminine en 1^{ère} division, il vous a sollicité pour une subvention de 60 000 €. Lorsque le club n'avait plus d'équipe masculine, mais uniquement une équipe féminine à dimension européenne, il vous a sollicité pour une subvention de 40 000 €.

Non Monsieur, les départs de quelques sportifs masculins ont été un choix du Club, et non un ras-le-bol d'entendre parler politique sur les tatamis, comme vous le prétendez. C'est votre manque de soutien à l'égard du BMS Judo qui a fait partir les athlètes. Pour rappel, la subvention du BMS Judo était triennale jusqu'en 2015, année à laquelle M. CHERIF, président du BMS Judo, mais aussi et surtout citoyen du Blanc-Mesnil s'est présenté aux élections départementales (bien sûr en binôme avec moi) sans aucune utilisation du club comme instrument politique, comme vous l'avez laissé entendre. Vous avez mélangé le statut du président du BMS Judo, dirigeant du club et son statut de citoyen du Blanc-Mesnil pour mettre à mal le BMS Judo qui résiste.

L'Association BMS Judo et tous ses adhérents n'ont rien à voir avec les prises de position que peuvent avoir telle ou telle personne en tant que citoyen. C'est vous qui, en mélangeant les fonctions, mettez à mal le BMS Judo et non les dirigeants de ce club, comme vous le prétendez. Pensez-vous que mettre à mal le BMS Judo qui véhicule une image et plus que positive de notre Ville au niveau local, régional, national et international va changer le statut et le rôle citoyen des personnes ? Un citoyen est libre de ses opinions politiques et ce n'est pas parce qu'il est dirigeant d'une association qu'il ne peut pas avoir des idées politiques similaires ou différentes des vôtres.

D'ailleurs, beaucoup de dirigeants et personnalités de notre Ville, qui ont des responsabilités au sein de certaines associations sportives font de la politique ouvertement sans pour autant que leur subvention ou leur créneau soit diminué.

Vous avez même instrumentalisé certaines associations, comme le BMS Football, qui a distribué un tract à vos côtés lors des élections municipales en 2014, tract encore disponible. Vous avez même tenté d'instrumentaliser le BMS Judo en faisant une réunion politique dans une pizzeria au Bourget quelques mois avant les élections municipales de 2014 avec le Directeur technique du Club. Mais ce dernier a refusé de vous prêter allégeance en raison de votre lien avec le Front National.

Comment pouvez-vous poser la question si le BMS Judo est un club sportif ou une association politique, alors que d'autres associations font de la politique ouvertement à vos côtés ?

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Allez-y, mais c'est un peu long quand même !

MME KARIMA KHATIM :

C'est bientôt fini.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Très bien, merci.

MME KARIMA KHATIM :

Les dirigeants du club de karaté BMKDO distribuent des tracts ouvertement à vos côtés lors des élections régionales pour Valérie PECRESSE, que vous soutenez. Une des membres du club est d'ailleurs Conseillère municipale. L' élu à la culture du Blanc-Mesnil, Karim BOUMEDJANE, est élu municipal, responsable sportif au sein de l'ESBM Judo et au Comité de judo du 93. Au sein du Service des sports, vous avez comme par hasard des membres de l'ESBM Judo, du BMS Football qui occupent des postes de catégorie A. Le directeur général des services enfance et sports est l'ancien directeur technique du BMS Football. Donc, des citoyens blanc-mesnilois ont le droit de faire de la politique et pas d'autres, ou alors ils ont le droit que s'ils véhiculent vos idées et partagent vos opinions. Pourtant à aucun moment, les subventions de ces clubs qui font de la politique ouvertement à vos côtés ont été baissées, au contraire. L'ESBM Judo est passé de 45 à 150 k€ de subventions, le football est passé de 217 à 230 k€ aujourd'hui. Alors pourquoi le BMS Judo doit-il connaître cette baisse et cet acharnement ?

Vous affirmez aussi qu'en fonction de l'évolution du nombre d'adhérents vous rééquilibrez les subventions ? Premièrement, vous utilisez des critères d'attribution de subventions qui ne sont pas connus par tous mouvements sportifs et par le Conseil municipal. Deuxièmement, baisser une subvention à une association sportive alors que nous étions dans une crise sanitaire sans précédent est injuste. Admettons, comme vous le dites, vous rééquilibrez les subventions en fonction de l'évolution du nombre d'adhérents. Alors, expliquez-nous pourquoi vous ne rééquilibrez pas la subvention du BMS Judo, sachant que ce club augmente le nombre de ses adhérents d'année en année ?

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Ce n'est pas vrai !

MME KARIMA KHATIM :

Si. Malgré que ce club a vu le nombre de ses créneaux passer de 32 heures, 15 heures, à 7,30 heures. Ce club a été contraint de porter plainte au Tribunal administratif pour défendre ses droits. Tribunal administratif qui a donné raison entièrement à l'Association BMS. Il vous contraint d'ailleurs à redonner des créneaux répondant aux besoins du club. Comme cela ne suffit pas, parce que vous voulez la mort de ce club, vous avez fait appel. Un appel qui vient d'être rejeté par le Conseil d'Etat, car vos arguments ne sont pas recevables. Et pourtant vous prétendiez lors du Conseil municipal du 17 février dernier que vous déteniez les bons arguments, contrairement à M. MIGNOT.

Vous avez dit, je cite « je contredis pied à pied, car les arguments que vous vous apprêtez à donner ne sont pas bons ». Vous avez dit « en appel, on verra. J'affirme et j'ai les preuves que c'est un club qui systématiquement est de mauvaise foi, insulte les élus de la politique au point où ce n'est pas un club sportif, mais un club politique. On a les éléments à mettre en face. Evidemment, ils seront attaqués là-dessus ».

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

On l'a déjà entendu, on peut avancer un peu, car ça « moulasse », on ne suit plus.

MME KARIMA KHATIM :

M. le Sénateur, tout ce que vous affirmez lors du Conseil municipal est rejeté en bloc par le Conseil d'Etat, ce qui donne une grande légitimité au BMS Judo, puisque vous n'arrivez pas à mettre à mort le BMS Judo, vous essaieriez de trouver d'autres raisons : mauvais comportement.

S'agissant du mauvais comportement, ne vous trompez-vous pas de club de judo par exemple ? N'est-ce pas les athlètes de l'équipe sénior féminine de l'ESBM Judo qui s'affichent sur les journaux nationaux, lorsqu'ils se violentent ? N'est-ce pas l'ex entraîneur et une athlète de l'ESBM Judo qui ont entaché le judo français par l'affaire de violences conjugales ? N'est-ce pas ce club qui a perdu 14 athlètes et 3 entraîneurs en deux ans ?

M. le Sénateur, vous avez dit lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2021 « si le BMS Judo demain devient le meilleur club de France, on l'aidera ». Le BMS Judo vous a écouté. Il figure aujourd'hui parmi les 8 meilleurs clubs européens avec le PSG, le RSCC Champigny. Alors, tenez votre parole !

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

C'est votre spécialité le judo, donc vous connaissez cela par cœur.

MME KARIMA KHATIM :

Non, je me suis juste entretenue avec les citoyens.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Vous les remercieriez de vous avoir rédigé votre texte, je ne reconnais pas votre style, Madame.

MME KARIMA KHATIM :

Tout est prouvé, j'ai tout. Si vous voulez voir les comptes rendus des tribunaux !

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Quelques points et franchement on ne va pas rentrer dans la polémique à nouveau, car j'en ai assez qu'à chaque Conseil municipal on perde du temps sur les mêmes sujets.

Simplement, on sait maintenant qu'on a la porte-parole du BMS Judo dans la salle. La France Insoumise et BMS Judo pour Mme KHATIM. On le saura maintenant.

Si vous permettez que je parle quand même ! Je ne reçois pas de leçon de citoyenneté de votre part, puisque vous avez commencé par cela, compte tenu de la médiocre qualité de la campagne que vous avez menée pendant les municipales avec vos amis qui était faite d'insultes en permanence. Donc, pas de leçon de votre part, surtout pas !

Troisième point, puisque vous posez des questions, si vous aviez été présente au précédent Conseil, vous auriez eu toutes les réponses que j'ai apportées.

MME KARIMA KHATIM :

Excusez-moi d'avoir accouché !

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Madame, on n'accouche pas pendant un an !

MME KARIMA KHATIM :

On a un congé maternité, on le respecte !

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Ce sont les éléphants qui ont un nombre de mois de gestation tel que vous le dites.

MME KARIMA KHATIM :

Appelez-moi, Babar !

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Cela ne vous correspond pas ! Vous n'avez pas envie de venir au Conseil, c'est votre droit mais ne vous plaignez pas de ne pas avoir les réponses.

Dernier point, le club dont vous parlez ne daigne pas porter le blason de la Ville quand les athlètes combattent. On l'a déjà dit dans cette salle du Conseil municipal. C'est déplorable, on leur a rappelé oralement puis par écrit, il ne daigne pas défendre les couleurs de la Ville lorsque ses sportifs sont sur les tatamis. Je n'en dirai pas plus, terminez là-dessus.

MME KARIMA KHATIM :

Ils vous ont proposé de porter votre blason.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mme KHATIM, déjà on demande la parole, comme tout le monde. Ensuite, on arrête le débat. On va passer au vote.

M. MIGNOT, c'est bien vous demandez la parole au moins !

M. DIDIER MIGNOT :

Mme KHATIM l'avait demandée aussi.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Pas à la fin.

M. DIDIER MIGNOT :

Deux séances du tribunal ont été évoquées. Pouvez-vous nous dire ce qu'ont dit les tribunaux ?

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je n'ai pas le compte rendu là; de plus, c'est encore en cours.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous en êtes où ? Vous avez été déboutés par le Tribunal administratif, il y a appel.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'appel est encore en cours.

M. KARIMA KHATIM :

Non, ce n'est pas en cours, c'est terminé.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Cela n'a pas encore été débattu sur le fond, donc je n'en parlerai pas car ce n'est pas terminé.

MME KARIMA KHATIM :

Je le mettrai sur les réseaux.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Très bien, allez-y.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Vous ne savez faire que ça, insulter sur les réseaux, allez-y !

MME KARIMA KHATIM :

Ce n'est pas de l'insulte, c'est juste montrer les faits et je les expose.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Vous vous faites du mal vous-même, continuez !

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous allons passer au vote, on ne va pas y passer des heures !

M. KARIM BOUMEDJANE :

Je ne participe pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

M. BOUMEDJANE ne participe pas au vote

Le Conseil Municipal approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives – Année 2022 - Avenants aux conventions triennales.

6. CONTRAT DE VILLE – PROGRAMMATION 2022 ET SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET PORTEURS DE PROJETS PUBLICS
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'appel à projets annuels pour la programmation 2022 du contrat de Ville a été lancé en septembre 2021. 59 dossiers de demandes de subvention ont été déposés et instruits par les services de la Ville et de l'Etat. 50 dossiers ont été retenus. Pour 2022, 521 k€ y sont consacrés, répartis en deux enveloppes de 104 961 € de l'EPT Paris Terres d'Envol et de 418 039 € par la Ville.

Il y a deux délibérations, la première consistant à approuver la programmation 2022 du contrat de ville telle que présentée dans le tableau annexé et d'autoriser le maire à signer les documents contractuels relatifs à cette programmation.

Y a-t-il des remarques ? Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Deuxième délibération, d'approuver l'attribution des subventions aux associations au titre de la programmation 2022 du contrat de ville et d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à ces demandes de subventions.

Y a-t-il des commentaires ? Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la programmation 2022 et subventions aux associations et porteurs de projets publics du contrat de Ville.

7. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE TROTTOIR AU 163, AVENUE PAUL VAILLANT COUTURIER
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Par délibération du 16 décembre 2021, le Conseil municipal a autorisé la cession de la parcelle 163 avenue Paul Vaillant Couturier à la Société Edouard Denis dans le cadre d'un projet immobilier. Le projet empiète sur une partie de trottoir.

Le fait de sortir une partie du trottoir du domaine public impose une décision de désaffectation et de déclassement par le Conseil municipal.

En conséquence, il est proposé de constater la désaffectation de la portion de trottoir de 55 m² et d'acter son déclassement du domaine public.

Y a-t-il des remarques ?

M. DIDIER MIGNOT :

On voit bien l'aspect technique de la note. On va voter contre, car c'est encore un projet immobilier dans la partie sud de la Ville.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On va passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR :	35 Majorité Municipale
CONTRE :	10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve la désaffectation et le déclassement d'une partie de trottoir au 163, avenue Paul Vaillant Couturier.

8. CONVENTION CADRE DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIGEIF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Dans le cadre de sa politique de création et d'amélioration esthétique des réseaux, ainsi que celle liée à l'amélioration du cadre de vie par l'embellissement des rues, la Ville a souhaité désigner la SIGEIF en vue d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique des opérations d'enfouissement des lignes électriques aériennes, supports de communication électroniques et l'éclairage public. Cette convention-cadre précise les missions dévolues au SIGEIF ainsi que les conditions techniques et financières.

Je rappelle que 5 conventions particulières pour chaque opération ont été votées au mois de février dernier, à savoir : avenue Eugène Le Moign, avenue Saint-Paul, rue Emile Paladilhe, rue des Coccinelles et du Colonel Fabien, rue Halévy, Audran, Olivier métra et Verdi.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention-cadre de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public.

Y a-t-il des commentaires ? On va pouvoir passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la convention cadre de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public.

<p>9. FIXATION DU REGIME DES REDEVANCES DUES POUR L'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC POUR LES CHANTIERS DE TRAVAUX SUR DES OUVRAGES DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE ET DE GAZ</p>

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Par trois fois, la Ville a délibéré pour la fixation des redevances dues pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Une nouvelle délibération est nécessaire afin d'acter les nouveaux modes de calcul des redevances dont vous avez le détail dans le rapport qui a été remis.

En conséquence, il est proposé de fixer les redevances pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz.

Y a-t-il des commentaires ?

M. DIDIER MIGNOT :

Pas de commentaire, si j'étais taquin, je vous demanderais d'expliquer les formules !

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Comme vous n'êtes pas taquin, vous ne le ferez pas ! On va passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve la fixation du régime des redevances dues pour l'occupation provisoire du domaine public pour les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

10. RECOURS A DEUX CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS D'ATTACHES TERRITORIAUX AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE JURISTES (H/F)

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Après une infructuosité de plusieurs années d'une recherche de candidats fonctionnaires, la Ville souhaite fidéliser ses collaborateurs contractuels sur les fonctions de juristes. Le niveau de recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

En conséquence, il est proposé de recruter 2 agents contractuels sur des emplois d'attachés territoriaux à temps complet.

M. DIDIER MIGNOT :

On a déjà eu ce débat sur la contractualisation, donc on va voter contre hormis les maîtres-nageurs. On sait que c'est une profession extrêmement difficile à recruter, car très demandée. Pour les autres, les grades d'attachés territoriaux se trouvent.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On va passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le recours à deux contractuels sur des emplois d'attachés territoriaux au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de juristes (H/F).

11. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CHARGE DE MISSION GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES ET DU PILOTAGE DE L'EVALUATION PROFESSIONNELLE (H/F).

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Même vote ? Oui.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de chargé de mission gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et du pilotage de l'évaluation professionnelle (H/F).

12. RECOURS A CINQ CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS D'EDUCATEURS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE MAITRES-NAGEURS SAUVETEURS (H/F)

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Ce ne sera pas le même vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, on s'abstient.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le recours à cinq contractuels sur des emplois d'éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de maîtres-nageurs sauveteurs (H/F).

13. COOPERATIONS ET PARTENARIATS AVEC LES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE – SUBVENTIONS « APPELA PROJETS » - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Dans le cadre de ses actions visant à la réussite scolaire des jeunes blanc-mesnilois, la Ville apporte une aide financière à la mise en place de projets pédagogiques dans les collèges et les lycées au travers du dispositif « appel à projets ».

Les établissements doivent inscrire leur projet dans l'une des 5 thématiques suivantes : santé, citoyenneté, favoriser l'ouverture d'esprit et la curiosité, développement humain durable, découverte.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'attribution des subventions aux établissements scolaires du second degré pour un montant de 10 600 € au titre de l'année 2021/2022.

Y a-t-il des remarques ? On peut passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve les coopérations et partenariats avec les établissements du second degré – Subventions « Appel à projets » - Année scolaire 2021/2022.

14. DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'activité de la Caisse des écoles a été transférée à la commune depuis le 1^{er} janvier 2017. Ainsi et selon les dispositions du Code de l'éducation, la dissolution de la Caisse des écoles peut être prononcée dès lors qu'aucune opération de dépenses ou de recettes n'a été constatée pendant au moins 3 ans; ce qui est le cas.

En conséquence, il est proposé d'approuver la dissolution de la Caisse des écoles, d'approuver la reprise de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 34 669,99 € et de l'excédent d'investissement d'un montant de 4 989,40 € qui seront intégrés au budget communal et d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette dissolution.

Y a-t-il des remarques ? On passe au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve la dissolution de la Caisse Des Ecoles.

15. FIN DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE DE LOCATION DE VEHICULES ELECTRIQUES EN LIBRE-SERVICE AU SYNDICAT MIXTE AUTOLIB' ET VELIB' METROPOLE ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC DES STATIONS ET ESPACES AUTOLIB'
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

La société Autolib' a conclu en 2011 avec le Syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole une convention de délégation de services publics pour la mise en place à la gestion et l'entretien d'un service d'automobiles électriques en libre-service une infrastructure de recharges.

La Ville du Blanc-Mesnil est adhérente depuis 2013. Cette délégation est terminée. Aujourd'hui, l'engagement de la Ville en faveur du développement durable conduit à entreprendre un projet de reconversion des anciennes stations en nouvelles bornes de recharges accessibles à tout propriétaire de véhicule électrique ou hybride à un tarif attractif. La société Métropolis a d'ores et déjà été contactée afin de soumettre une proposition de déploiement adaptée aux enjeux de notre territoire.

En conséquence, il est proposé d'approuver la réduction du périmètre de compétences consenti au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole, d'approuver les nouveaux statuts du syndicat et d'approuver la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'

Y a-t-il des remarques ?

M. DIDIER MIGNOT :

On va voter pour, on sort enfin de cet imbroglio d'Autolib' qui date. C'est effectivement plutôt une bonne chose qu'on puisse mettre en accès des véhicules électriques. C'est je crois l'avenir. Il s'agit maintenant (et on en a discuté) d'étendre les stations.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On passe au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil, Municipal approuve la fin du transfert de la compétence de location de véhicules électriques en libre-service au syndicat mixte Autolib' et Velib' Métropole et approbation de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib'.

16. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Par délibération du 11 juin 2020, la Ville du Blanc-Mesnil a constitué une Commission d'appel d'offres à caractère permanent pour la durée du mandat. Toutefois, il s'avère nécessaire de procéder à de nouvelles désignations, puisque plusieurs membres titulaires et suppléants ne peuvent plus assurer pleinement leurs fonctions.

Pour rappel, la Commission est composée du Maire ou de son représentant, Président de la Commission, de 5 membres titulaires et 5 suppléants désignés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi pour faciliter la fin de cet ordre du jour, je vous propose un vote à main levée si l'ensemble du Conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil Municipal approuve le vote à main levée

Nous proposons pour la Majorité municipale :

- Titulaires : Mme Sylvie VIOLET, M. Michel COLLIGNON, M. Micaël VAZ et M. Antonio DI CIACCO
- Suppléants : M. Thierry MEIGNEN, Mme Brigitte LEMARCHAND, Mme Mauricette BROS et Mme Ginette MULLER

Pour le Groupe Le Blanc-Mesnil à venir :

- Titulaires : Mme Tatiana BENKABA, M. Didier MIGNOT, Mme Karima KHATIM, M. Fabien GAY et Mme Sandrine HEDEL
- Suppléants : M. Santiago SERRANO, Mme Katia GOMEZ, M. Demba TALL, Mme Sabah MILOT et M. Franck LANCLUME

Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle

Résultat du vote :

Nombre de votants : 45

Blanc et nul : 0

Nombre de suffrages exprimés : 45

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Liste de la majorité municipale : 35 voix

Liste du Blanc-Mesnil à venir : 10 voix.

Sont élus :

Titulaires : Mme Sylvie VIOLET, M. Michel COLLIGNON, M. Micaël VAZ,
M. Antonio DI CIACCO et Mme Tatiana BENKABA

Suppléants : M. Thierry MEIGNEN, Mme Brigitte LEMARCHAND, Mme Mauricette BROS,
Mme Ginette MULLER et M. Santiago SERRANO

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'ordre du jour est épuisé.

Le prochain Conseil municipal est programmé le 23 juin, sauf s'il y avait des dossiers importants à traiter entretemps. Vous serez avisés s'il y avait un Conseil d'ici cette date.

Merci à tous et bonne soirée.

La séance est levée à 19h50.